

Avancement de grade filière sportive

Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
<p>AIDE OPERATEUR Conditions : Par concours externe sur titres et sur épreuves</p>	<p>ÉDUCATEUR Accès par promotion interne ou par concours.</p>	<p>CONSEILLER Accès par concours ou promotion interne.</p>
<p>OPERATEUR Conditions : Avoir atteint le 5^{ème} échelon et au moins 6 ans de services effectifs dans le grade d'opérateur.</p>	<p>ÉDUCATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Conditions : Par la voie d'un examen professionnel, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4e échelon du premier grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau Ou Par la voie du choix, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6e échelon du premier grade et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau</p>	<p>CONSEILLER PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE Conditions : 8 ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un autre cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A + examen professionnel Ou 2 ans au moins dans le 12^{ème} échelon de conseiller.</p>
<p>OPERATEUR QUALIFIE Conditions : Avoir atteint le 5^{ème} échelon et au moins 6 ans de services effectifs dans le grade d'opérateur.</p>	<p>ÉDUCATEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE Conditions : Par la voie d'un examen professionnel, les fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5e échelon du deuxième grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau Ou Par la voie du choix, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6e échelon du deuxième grade et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>CONSEILLER PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE Condition : 2 ans au moins dans le 6^{ème} échelon de la 2^{ème} classe.</p>
<p>OPERATEUR PRINCIPAL Conditions : Au moins 5 ans de services effectifs dans le grade d'opérateur qualifié + 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon.</p>		